

## RÈGLEMENT DU SALON

---

Le salon sera ouvert tous les jours **du mardi 17 novembre au dimanche 29 novembre 2020 de 12h à 19h.**

La date du vernissage sera communiquée ultérieurement, il aura lieu de 18h30 à 21h (*ouverture exceptionnelle du salon à 13h*).

### Inscription

---

Le dossier complet d'inscription (*photos numériques, 2 chèques, le bulletin et l'enveloppe timbrée*) doit être impérativement envoyé **avant le vendredi 4 septembre** à la secrétaire :

Marie Descours

2 rue de Vayres – 91590 D'huison-Longueville

mariedescours20svaif@gmail.com

### Admission des œuvres

---

**Peintures Dessins Gravures Aquarelles** : le format ne pourra excéder le 50F (116 x 89 cm) simple baguette comprise (les cadres avec moulures sont interdits). L'œuvre devra posséder un système d'accrochage fiable.

**Sculptures** : les sculptures peuvent être accompagnées de leurs socles (blanc, gris ou noir) ou ils peuvent être fournis par la mairie.

**Le petit format** : dimensions imposées, format 1F (22x16cm) ou moins de 20cm de hauteur pour les sculptures.

### Sélection des œuvres

---

Toutes les œuvres seront soumises à l'examen du jury composé de la présidence de la SVAIF et des Invités d'Honneur. **Seules les œuvres sélectionnées par le jury pourront être exposées**, les décisions sont sans appel. Toute copie ou toute œuvre tirée d'un original sera refusée.

**Les artistes résidant en Île-de-France peuvent soumettre au jury 3 œuvres et un petit format au jury :**

- **Jusqu'à 3 œuvres** peuvent être sélectionnées pour les artistes professionnels (ayant un numéro de Siret).
- **1 oeuvre et éventuellement 1 petit format** peuvent être sélectionnées pour les artistes amateurs
- Le petit format seul ne pourra pas être sélectionné. Les œuvres doivent être cohérentes entre elles.

**Joindre au dossier d'inscription une enveloppe timbrée** (3 timbres tarif réduit), portant vos nom et adresse pour la réponse du jury qui contiendra aussi 10 invitations.

**La sélection des œuvres par le jury se fera uniquement sur photos numériques en couleur.** Il est impératif d'envoyer les photos de toutes les œuvres (y compris le petit format), par email, CD, clé USB ou site de téléchargement (wetransfer.com) avant la clôture des inscriptions.

Pour la réalisation du catalogue, **les photos doivent être en haute définition** (résolution 300 dpi, mode CMJN) et **correctement renommées** en comportant : le nom de l'artiste – le titre de l'œuvre – le format – le prix

Exemple : [artiste\\_titre-de-l'oeuvre\\_format\\_prix.jpg](#) (et non pas DCS300.jpg)

### Cotisations – Droits d'accrochage

---

Le règlement des droits devra être effectué en **2 chèques** établis à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France (ou "SVAIF") :

- **Droit d'inscription : 40 €** (20 € d'adhésion annuelle à l'association + 20 € de frais de dossier)
- **Droit d'accrochage : 40 €**

Pour les moins de trente ans, les droits sont réduits à 40 € (20 € d'adhésion et 20 € de droit d'accrochage).

**Dans le cas d'un refus du jury, le droit d'accrochage sera remboursé.**

---

## Vente des œuvres

---

En cas de vente d'une œuvre, un don de 10% sera offert à l'Association pour lui permettre de continuer ses tâches culturelles.

### Prix de vente du petit format :

- 120 € pour les peintures
- 200 € pour les sculptures en terre, plâtre et résine
- 600 € pour les sculptures en pierre et en bronzes

---

## Assurance

---

Les œuvres déposées le sont aux risques du déposant, tant en ce qui concerne les dégradations qui pourraient leur être causées que les vols dont elles pourraient faire l'objet.

**Il appartient à l'exposant de contracter une assurance individuelle.**

---

## Dépôt des œuvres

---

Les œuvres sélectionnées seront déposées le **lundi 16 novembre de 10h à 13h** au Carré à la farine, 70 bis, rue de la Paroisse place du Marché Notre Dame, 78000 VERSAILLES.

**Chaque œuvre devra porter au dos le nom de l'artiste et son titre** (en lettres capitales).

Les œuvres sans système d'accrochage et les sous-verres avec pinces seront refusés ; les cadres avec moulure sont refusés pour les toiles.

L'exposant s'engage à ne pas retirer son œuvre avant la fin du Salon, ni à la changer de place, sous peine d'exclusion de la Société.

---

## Permanence

---

Dans la mesure du possible, il est demandé à chaque artiste de participer au moins à une permanence. Une présence active est l'occasion pour chacun d'échanger avec les autres artistes et les visiteurs intéressés.

---

## Retrait des œuvres

---

Les œuvres devront être retirées impérativement le **dimanche 29 novembre de 18h à 20h (fermeture de la salle)**.

Passé ce délai les œuvres seront remises à une société de garde-meuble (la société Bacle) qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'association décline toute responsabilité sur les frais engagés.

---

## Prix et récompenses

---

Les prix suivants seront décernés :

- 5 Prix décernés par la SVAIF (100€ + une invitation à exposer en galerie)
- Prix et achat de la ville de Versailles
- Prix Sennelier

---

## Dates à retenir

---

**Vendredi 4 septembre 2020**, clôture des inscriptions

**Lundi 16 novembre 2020** : dépôt des œuvres de 10h à 13h au Carré à la Farine (*aucun dépassement admis*).

**Mardi 17 novembre 2020** : ouverture du salon (*tous les jours, de 12h à 19h*).

**[Date communiquée ultérieurement]** : vernissage de 18h30 à 21h (*ouverture exceptionnelle du salon à 13h*).

**Dimanche 29 novembre 2020** : retrait impératif de toutes les œuvres de 18h à 20h (*fermeture de la salle*).

## BULLETIN DE PARTICIPATION ADHÉRENT AU SALON

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
(en capitales)

Pseudonyme : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_  
(pour le catalogue) (pour les moins de 30 ans)

N° Maison des Artistes ou N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

e.mail : \_\_\_\_\_ Site Web : \_\_\_\_\_

N°	Titre de l'œuvre	Exposition	Technique	Format / Taille (Larg. Haut. Prof)	Prix de vente (€)
1		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			
2		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			
3		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			
Petit format		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			

Aucun changement de titre ou de prix après le jour du dépôt des œuvres

	Numéro de chèque	Banque	Montant
<b>Chèque n°1</b> (Droit d'inscription)			
<b>Chèque n°2</b> (Droit d'accrochage)			

### Merci de vérifier que votre dossier est complet :

- Le bulletin de participation rempli et signé
- Deux chèques à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France (ou "SVAIF")
- Une enveloppe portant vos nom et adresse avec 3 timbres tarif réduit (pour la réponse du jury et 10 invitations).

Les fichiers photo correctement renommés ont été envoyés le ... / ... / 2020

- Par mail à [mariedescours20svaif@gmail.com](mailto:mariedescours20svaif@gmail.com) (via un site de téléchargement, ex : wetransfer.com)
- Sur CD ou clé USB

Le dossier complet doit être envoyé avant le 4 septembre 2019 à l'attention de  
Marie Descours — 2 rue de Vayres – 91590 D'huison-Longueville

Je soussigné(e) déclare accepter intégralement le règlement du 155<sup>e</sup> Salon de Versailles dont j'ai pris connaissance.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »